



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.06.05

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 décembre 2023

Date d'affichage : 11 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

Etaient Présents :

Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE,  
Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie  
FORM, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres en exercice : 14
---------------------------------------

Nombre de Membres présents : 11
------------------------------------

Nombre de suffrages exprimés : 14
--------------------------------------

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Emeric SALLE  
Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Muriel FINE  
Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Isabelle DESMALLEES a été élue secrétaire de séance

**Objet : Cession des parcelles cadastrées AC191 et AC192.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune est propriétaire des parcelles cadastrées AC n°191 d'une superficie de 72m<sup>2</sup> et AC n°192 d'une superficie de 663m<sup>2</sup>, au lieu-dit Moulin Taravellier. Ces parcelles appartiennent au domaine privé communal et sont situées en zone UBb au Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

**Vu** l'article L. 2241-1 et 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L.3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**AR Prefecture**

005-210501615-20231218-230605-DE

Reçu le 26/12/2023

**Considérant** que la Commune a proposé à Messieurs Jérôme BORIE et Marc FERAUD, proches riverains, la cession de ces parcelles pour un montant de 375.000€ ;

**Considérant** que Messieurs Jérôme BORIE et Marc FERAUD ont accepté cette proposition ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, des membres votants :

- **ACCEPTE** de céder au prix de 375.000€ (hors frais de notaire) à Messieurs Jérôme BORIE et Marc FERAUD, les parcelles AC191 et AC192 d'une contenance de 735m<sup>2</sup>, au lieu-dit Moulin Taravellier ;
- **DIT** que les frais de notaire et les éventuels frais de documents d'arpentage seront à la charge de Messieurs Jérôme BORIE et Marc FERAUD ;
- **AUTORISE** Messieurs Jérôme BORIE et Marc FERAUD à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles AC191 et AC192 ;
- **ACCEPTE** la condition suspensive, d'obtention d'un permis de construire, purgé de tout recours, avant la signature de l'acte définitif ;
- **NOMME** la SERARL AGOSTINO-AUDIFFRED-BENJAMIN, notaires associés à Briançon, à établir l'acte de vente à intervenir ;
- **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint à l'Urbanisme pour signer l'acte notarié à intervenir ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se reportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2023

Le Maire



Emeric SALLE

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle Desmalles', is written over the text 'Le secrétaire de séance'.

Isabelle DESMALLE